

10.18

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
26 MAI 2020

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
3. Assermentation de deux Conseillères (Mmes P. Fiscalini et C. Meillard)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 49/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour le changement de l'éclairage public, à la suite de la mise en souterrain de l'alimentation électrique, des lampadaires au chemin du Maupas
7. Préavis No 50/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour le remplacement du solde des luminaires à vapeur de mercure, au sodium et iode par des ampoules LED
8. Nomination d'un suppléant à la Commission de gestion
9. Nomination d'un délégué au SDNL
10. Rapport sur la motion « Eoliennes » - Motion « Développement durable »
11. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 20h04, le **Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, dans la salle de gymnastique, déclarée compatible avec les règles édictées par l'OFSP et le Canton en raison de la crise du COVID-19. Il salue la Municipalité au complet et le nouveau Secrétaire municipal, Monsieur Michel Soutter, ainsi qu'une personne dans le public, M. Arnold Ottonin, président du Conseil général de Bretigny-sur-Morrens. Enfin, il excuse deux Conseillers.

1. Appel

Présents : 51

Excusés : 2

Absent : 0

Le Président rend hommage à notre collègue Emmanuel Dessiex, décédé le 15 avril, ainsi qu'à Jean-Frédéric Sambuc, qui fut Municipal de 1970 à 1973. Il a également une pensée pour toutes les familles endeuillées durant cette période de confinement et qui ont dû faire face à ces douloureuses séparations dans une intimité forcée.

L'Assemblée se lève et honore leur mémoire par une minute de silence.

Sans remarque de la part de l'assemblée, l'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019, approuvé par le Bureau le 17 décembre 2019, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation de deux Conseillères (Mmes P. Fiscalini et C. Meillard)

Le Président annonce que suite au départ de M. Vincent Cuendet à la fin de l'année 2019 et au décès de M. Emmanuel Dessiex, il faut désormais nommer deux remplaçants parmi les suppléants.

Il procède ensuite à l'assermentation de Mmes P. Fiscalini et C. Meillard, portant à 53 le nombre de Conseillers présents à la séance.

Il se réjouit de compter deux dames de plus parmi l'assemblée.

L'assemblée applaudit ces deux nouvelles Conseillères.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Le Bureau du Conseil communal s'est réuni le 17 décembre 2019 pour approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre et pour finaliser le décompte des séances du Conseil et des Commissions, ainsi que les défraiements pour les votations et élections de l'année et le décompte de la sortie du Conseil à Aigle et Bex. Cela a permis à la boursière d'indemniser les membres du Conseil à la fin de l'année. Chacun a encore un petit solde à faire valoir, qui varie selon les personnes.

Il a aussi été discuté d'entente avec le Syndic que le nombre de Conseillers municipaux, de Conseillers communaux et de suppléants ne serait pas modifié pour la prochaine législature.

Comme à l'accoutumée, les Fêtes de fin d'année se sont très bien déroulées avec : les Fenêtres de l'Avent occupées tous les soirs ; le souper du Nouvel An, organisé par la Jeunesse, complet ; l'apéritif de la Municipalité pour la nouvelle année, très apprécié.

Pour le repas des aînés la salle était pleine, tout comme le 24 janvier pour fêter l'anniversaire de notre canton en compagnie du Conseiller fédéral vaudois, M. Guy Parmelin.

En février, c'est au tout du chœur mixte d'emmener son public visiter notre pays au cours de 6 représentations bien remplies avec le spectacle « Conte-moi la Suisse ».

Réunies autour d'une grande table au centre sportif le 12 février, les sociétés villageoises ont partagé leurs souhaits pour l'année à venir et se sont réparties leurs activités en fonction de la disponibilité des locaux communaux.

Entre temps le 9 février le bureau électoral, convoqué pour dépouiller deux votations fédérales, arrivait aux mêmes conclusions dans notre commune que le peuple suisse, à savoir :

- le taux de participation : 37.4% à Froideville et 41.7% en Suisse ;
- l'objet 1, pour davantage de logements abordables, est refusé à 57% à Froideville et également à 57% au niveau suisse ;
- l'objet 2, contre l'homophobie, est accepté à 72.3% à Froideville et à 63.1% au niveau suisse.

Le même dimanche, le peuple vaudois élit une nouvelle Conseillère d'Etat, Mme Christelle Luisier, alors Syndique de Payerne, au 1^{er} tour avec 55.9% des voix au niveau du canton et 63.5% à Froideville.

La première semaine de mars le Conseil est convoqué pour une petite séance mais la semaine suivante tout se gâte. Un méchant virus frappe en Italie, puis envahit le Tessin. Les réunions sont annulées dans la région et le repas de soutien du Froideville Sport n'y échappe pas.

Le coronavirus (NDR : COVID-19 ou SARS-CoV-2) est là et c'est le confinement. L'humanité va traverser une des pires crises de son histoire, plus rien n'est comme avant. Chacun est concerné et doit adopter un nouveau comportement. Nous venons de traverser deux mois exceptionnels dans notre existence. Que sera la vie d'après ?

« Un pour tous, tous pour un ». C'était la devise suisse avant le COVID-19. Maintenant c'est « Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ».

Le jour d'après ne sera certainement pas un retour à la situation d'avant. Il convient maintenant d'aborder la vie avec respect et humanité et de remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mis au service des personnes à risques et vulnérables. Pour Froideville, il s'agit spécialement de la Jeunesse qui a rapidement réagi mais la Municipalité en parlera plus longuement dans ses communications.

Nous avons dû réapprendre notre quotidien, nous nous y sommes plus ou moins bien adaptés grâce surtout à une nouvelle solidarité de proximité.

Souhaitons que cette nouvelle cohésion se maintienne à plus long terme à l'heure du déconfinement et espérons aussi dans l'« après-coronavirus », ou bien d'autres problèmes vont se poser.

Ce ne sera sûrement pas une reprise comme avant mais autrement. Il faudra continuer à s'autodiscipliner encore quelque temps. Pour le bien de chacun, soyons responsables ensemble.

Quelques manifestations sont encore agendées pour notre village. Espérons qu'elles puissent avoir lieu. Le 1^{er} août ; le rallye de la jeunesse le 8 août ; la fête de la rue du Four et la course du CNF les 4 et 5 septembre.

Dans l'agenda du Conseil, deux commissions ad hoc ont été nommées pour :

- Les travaux de réfection de la route Sur le Pont, de la rue du Rossy, de la route de Pré Camuz et de la route du Chalet-à-Gobet, composée de MM. Michel Ducommun (convocateur), Michel Chassot, Marc-Henri Schwab, Cédric von Rohr et Stéphane Zoëll ;

- l'optimisation de l'outil informatique de l'Administration communale, composée de MM. Stéphane Thuillard (convocateur), David Jaccoud, Jérôme Lugin, Fabien Nanchen et Cédric Pahud.

Les préavis seront certainement soumis au Conseil lors de notre prochaine séance fixée au 23 juin où il sera également question des comptes et de la gestion 2019.

Pour la séance de ce soir, je vous demande d'être attentifs et silencieux. Lors des prises de parole, merci de rester à vos places et de parler suffisamment fort.

Pour les votations, ce sera soit avec une feuille blanche soit avec une feuille verte que vous avez trouvé sur vos chaises. »

Le Secrétaire rappelle aux Conseillères et Conseillers de bien vouloir s'annoncer avant de parler pour faciliter le bon déroulement de la séance.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Le Président ajoute que nous avons essayé de faire la séance du 17 mars en votant par correspondance mais que cette demande nous a été refusée par le Canton. Une demande a ensuite été faite pour changer de salle, raison pour laquelle la séance de ce soir se déroule dans la salle de gymnastique, ayant été autorisée par la préfecture et le Canton.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 49/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour le changement de l'éclairage public, à la suite de la mise en souterrain de l'alimentation électrique, des lampadaires au chemin du Maupas

M. J.-B. Droxler donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : suite à la mise en souterrain de l'alimentation par la Romande Energie en automne 2019, celle-ci n'assure plus l'entretien des poteaux. Cette responsabilité incombe maintenant à la commune. La vétusté de certains d'entre eux nécessite un remplacement rapide. Dernièrement nous avons évité un accident qui aurait pu s'avérer grave lorsqu'un des poteaux a cédé sous le poids de la neige.

Lors de la mise de la ligne en souterrain, la Romande Energie a posé des tubes en attente pour alimenter les lampadaires.

Monsieur Albert Blaser nous a expliqué que le choix des emplacements des lampadaires et de leur puissance respective a été réalisé par simulation.

Convaincu du bienfondé de cette réalisation, la Commission à l'unanimité des membres présents vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le plan des investissements prévoyait CHF 100'000.00 pour la réalisation de ces travaux. Dans ce montant figuraient les coûts de creuse pour la pose de conduites, coûts qui n'ont plus lieu d'être car pris en charge dans le cadre des travaux réalisés par Romande Energie.

Les modèles retenus sont Tecéo 24 LED et Tecéo 32 LED.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que le montant du préavis figure à hauteur de CHF 100'000.00 sur le plan des investissements et qu'il sera financé par les liquidités courantes, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. L. Gattlen aimerait un complément d'information concernant le déplacement de certains mâts, car il n'y avait pas de plan dans le préavis.

M. A. Blaser répond que la conduite prévue pour l'éclairage se situe d'un côté de la route (à droite en venant du centre du village) et que deux mâts se trouvaient de l'autre côté, vers l'entrée du chemin du Rayon de Miel. Le maintien des mâts aux emplacements existants nécessitait de creuser en travers de la route et il était plus logique de modifier leur emplacement, ce qui permet également un éclairage uniforme le long de la route.

M. L. Gattlen remercie la Municipalité pour sa réponse et demande s'il serait possible d'avoir des plans à l'avenir lorsque des changements similaires sont prévus.

M. A. Blaser précise que la Commission ad hoc a eu les plans à sa disposition.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'un plan de l'entier du chemin du Maupas sur une feuille A4 ne permet pas une bonne visibilité du projet. La même question se pose avec l'élaboration du préavis sur la réfection de la route Sur le Pont, de la rue du Rossy, de la route de Pré Camuz et de la route du Chalet-à-Gobet. Les Commissions ad hoc et la Commission des finances ont toujours les plans à leur disposition.

Le Président propose que la Municipalité tienne un plan à disposition à l'administration communale pour les Conseillers qui seraient intéressés.

M. D. Glur propose que les plans soient mis sur ExtraNet.

Le Président demande de manière générale de faire confiance aux commissions en charge des préavis, sans quoi il n'est plus utile de nommer ces commissions.

M. L. Gattlen, même s'il reconnaît que l'explication fournie ce soir est tout à fait logique, explique qu'il aurait aimé pouvoir consulter un plan pour avoir une meilleure compréhension du préavis.

M. J.-M. Porchet demande s'il y a encore des lignes aériennes dans la commune et pourquoi les lignes sont mises en souterrain.

M. A. Blaser répond qu'il y a encore une ligne entre le Raffort et le chemin de la Carrière. La mise en souterrain permet une diminution des coûts d'entretien et des risques de dégâts.

M. M. Ducommun précise que le chemin du Moulin a également une ligne aérienne.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 49/2020 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 45'000.00 pour la mise en souterrain de l'éclairage public au chemin du Maupas ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

7. Préavis No 50/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour le remplacement du solde des luminaires à vapeur de mercure, au sodium et iodure par des ampoules LED

M. J.-B. Droxler donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : Monsieur Albert Blaser nous a notamment expliqué l'économie de consommation électrique qui pourra être réalisée avec l'éclairage LED. Il nous a aussi expliqué les réglages d'intensité lumineuse possibles, adaptés aux niveaux d'obscurité.

Alors que certaines communes expérimentent la suppression de tout ou partie de l'éclairage public durant la nuit, notamment par mesure d'économie, il est vraiment dans l'air du temps que notre commune s'équipe de techniques actuelles moins énergivores. Une partie des lampadaires ont été changés en 2015, il est important de terminer les modifications sur l'ensemble du réseau communal.

Convaincu du bienfondé de cette réalisation, la Commission à l'unanimité des membres présents vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : les modèles de luminaires ont été choisis en fonction des mâts existants, seuls les luminaires seront changés.

A l'issue de ces travaux, l'ensemble des 260 lampadaires auront été changés, soit 90 lampadaires avec le préavis No 171/2015, 138 avec le préavis No 50/2020, 10 avec le préavis No 49/2020, les 22 restants étant déjà équipés de LED lors de leur installation. Un seul luminaire, sis au Rouilly, ne sera pas programmable.

Une offre a été demandée à Romande Energie qui a déclaré ne pas être intéressée. Dès lors, le préavis a été établi sur la base de l'offre de Duvoisin Groux, entreprise qui assure déjà la maintenance de notre éclairage public.

Actuellement, la facturation est uniquement basée sur la consommation des kWh. Il sera intéressant de suivre les économies de consommation par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 140'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Heller demande si on a une estimation de l'économie d'énergie en kWh et ce que cela représente en francs.

M. A. Blaser répond que l'économie est différente selon le type de l'ancien luminaire, l'économie pouvant être de 70% par rapport aux luminaires au sodium et de 50% par rapport à ceux au mercure. Le calcul total de l'économie n'est pas disponible maintenant. Les lampadaires remplacés avec le dernier préavis ont permis une économie de l'ordre de CHF 10'000.00.

M. J.-M. Porchet remarque que les nouveaux luminaires sont programmables et demande si on a déjà pu faire des essais.

M. A. Blaser répond que les luminaires actuels sont déjà programmables et programmés pour une baisse d'intensité durant la nuit. Les nouveaux luminaires auront l'avantage de consommer moins d'énergie.

M. M.-H. Schwab demande si la tarification par la Romande Energie change du fait des remplacements de luminaires, ce qui ne permettrait aucune économie financière puisque la commune ne bénéficierait plus du tarif pour les gros consommateurs.

M. A. Blaser répond que la commune a un contrat avec la Romande Energie, la tarification ne changeant pas, et que la commune est encore un gros consommateur.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 50/2020 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 143'000.00 concernant le remplacement de 138 luminaires par des ampoules LED ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité ci-dessus, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

8. Nomination d'un suppléant à la Commission de gestion

Suite au départ de M. Vincent Cuendet, M. Claude Débieux le remplace au sein de la Commission de gestion et il est nécessaire de nommer un deuxième suppléant pour cette commission.

M. L. Gattlen propose la candidature de Nathalie Cachelin, qui accepte sa candidature.

Mme Cachelin est élue à l'unanimité et applaudie par l'assemblée.

9. Nomination d'un délégué au SDNL

Suite au départ de M. Vincent Cuendet, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué au SDNL.

Il n'y a malheureusement pas de proposition. L'assemblée en prend acte.

10. Rapport sur la motion « Eoliennes » - Motion « Développement durable »

M. M.-H. Schwab donne lecture d'une partie du rapport de la Commission, retranscrite ci-après : « Composée de MM. Sébastien Gribi, Philippe Heller, Marc-Henri Schwab, Cédric von Rohr et Adrien Waelti, la Commission éolienne s'est réunie à 5 reprises en date des 18 novembre 2019, 20 janvier, 10 février, 2 et 12 mars 2020. Lors de sa séance du 10 février, la Municipalité, représentée par MM. Jean-François Thuillard et Michel Girod, était également présente.

La Commission, avec comme objectif d'analyser la pertinence de laisser construire des éoliennes sur et autour du territoire communal, a effectué un travail de synthèse sur ce sujet. Sans prétendre à l'exhaustivité des arguments, la Commission a cependant réuni un ensemble suffisant de réflexions qui sont résumées dans la présentation power point à venir. Le résumé suivant est conservé dans ce rapport ».

M. C. von Rohr débute la présentation en faisant un point de situation pour la commune de Froideville. Il explique que deux projets ont des impacts sur notre village :

- Le projet EOLJORAT SUD, comprenant 8 machines sur le territoire de la commune de Lausanne, développé par SI-REN SA (SIL).
Les opposants à ce projet sont l'association « Eole Responsable », la commune de Cugy et certains privés. La mise à l'enquête a commencé le 20 novembre 2013 et, suite à différents recours, le dossier est actuellement entre les mains du Tribunal fédéral (TF), dont on ignore quand exactement il rendra sa décision ;
- Le projet EOLJORAT NORD, comprenant 4 machines sur le territoire des communes de Froideville, Corcelles-le-Jorat, Poliez-Pittet et Jorat-Mentue, développé par le groupe Alpiq.
Les opposants à ce projet sont l'association « Que du vent ». Le projet est actuellement à l'arrêt jusqu'à droit connu concernant EOLJORAT SUD.

Les éoliennes prévues ont un mât de 140 mètres et une hauteur totale de 210 mètres. Le diamètre du rotor est d'environ 140 mètres, la puissance de 3 à 4 MW et le prix de revient d'environ 20-23 ct/kWh.

Les prévisions de production par machine sont passées de 10 GWh/an en 2013 à 5.5 GWh/an en 2018. Le coût de construction de chaque machine était de CHF 12.5 mio en 2013. Entre 80 et 90% des coûts de construction représentent du matériel importé et seul 10 à 20% de ces coûts peuvent profiter à l'économie locale.

M. J. Lugrin demande à quoi est due la baisse de la production prévue.

M. C. von Rohr répond que les premières mesures concernant la qualité de l'emplacement, notamment la vitesse et la régularité du vent, n'étaient pas aussi précises que les dernières mesures, faites à la demande des opposants.

M. P.-A Barraz demande à revoir la carte des deux projets pour examiner la position de la commune de Cugy.

M. A. Miéville demande si l'opposition de la commune de Cugy n'a pas été levée.

M. C. von Rohr répond que les oppositions sont actuellement devant le TF.

M. A. Bouhedja a entendu dire que ces éoliennes étaient les plus grosses d'Europe et demande si c'est vrai.

M. C. von Rohr répond que c'est le cas, à sa connaissance. Les mises à l'enquête sont faites pour des machines de 210 mètres de hauteur mais les promoteurs pourraient décider d'installer des machines plus petites, cependant de telles machines seraient alors moins rentables car trop basses par rapport à la forêt environnante.

M. M. Ducommun demande pourquoi on ne bénéficierait que de 10% de l'énergie.

M. C von Rohr explique qu'il ne s'agit pas de l'énergie mais des coûts de construction des éoliennes, fabriquées essentiellement avec des matériaux importés.

M. Ph. Heller poursuit la présentation en expliquant les aspects techniques de la consommation énergétique, en lien avec les éoliennes.

De manière résumée, le confort des personnes et la paix sociale sont liés à la croissance du PIB, laquelle découle de la consommation d'énergie. L'énergie consommée est produite par l'utilisation de ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz), qui entraîne des émissions de CO₂. La limitation de ces émissions, sans réduire pour autant la consommation d'énergie et donc la croissance du PIB, passe notamment par l'utilisation d'énergies solaire et éolienne, ainsi que par une meilleure efficacité de la consommation d'énergie.

Il explique ensuite les notions suivantes :

- 1 GWh = 1'000 MWh = 1'000'000 kWh = 1'000'000'000 Wh;
- Il faut distinguer l'énergie (kWh) et la puissance (kW) car les réseaux électriques ne savent pas stocker de l'énergie, ce qui signifie qu'il faut à chaque instant équilibrer les puissances de production et les puissances de consommation,
- La consommation électrique d'un ménage de 4 personnes en Suisse représente 3'570 kWh/an ;
- La consommation électrique des ménages de Froideville représente 3,6 GWh/an ;
- Le prix de l'électricité est de :
 - o 3 à 6 ct/kWh à la production ;
 - o 1 à 3 ct/kWh à la bourse actuellement, ce qui implique des pertes pour les producteurs ;
 - o 20 à 23 ct/kWh à la production pour des éoliennes, la différence devant être financée par des taxes.
- Les sources d'énergie sont : pétrole (63%) - énergie électrique (25%) - autres (12%) ;
- Les sources électriques sont : hydraulique (55%) - nucléaire (36%) - autres (9%) ;
- La consommation se divise en : 27% ménage (chauffage) – 38% transport – 34% autres (industrie et administration) ;
- Le potentiel éolien, pour environ 800 éoliennes constructibles en Suisse, représente 4% de l'énergie électrique, soit 1% de l'énergie totale ;
- L'isolation des bâtiments représenterait un tiers de la consommation en chauffage, soit 9% de l'énergie totale.

S'agissant des alternatives, il faut comprendre qu'une énergie « gratuite », ou « sans impact », n'existe pas. La principale motivation pour l'utilisation des énergies renouvelables est l'émission de CO₂. En Suisse, l'électricité ne produit pas, ou très peu, de CO₂, car produite par de l'énergie hydraulique ou nucléaire.

La principale source de CO₂ étant le pétrole, la solution est donc de réduire notre consommation de pétrole. Il s'agit donc d'un problème d'optimisation, c'est-à-dire déterminer quelle est la mesure la plus rentable du point de vue de l'économie de CO₂ pour un investissement donné et pour un impact donné, direct et indirect.

L'isolation des bâtiments représente ainsi un meilleur ratio coût/économie de CO₂ et un meilleur investissement dans l'économie locale, avec 85% des coûts. De même, le potentiel photovoltaïque théorique du village est de 13 GWh/an pour les toits, auquel on peut ajouter 5 GWh/an en comptant les façades, ce qui représente 3 éoliennes, sachant que la consommation des ménages de Froideville est de 3.6 GWh/an.

En conséquence, les éoliennes ne sont aujourd'hui pas la priorité car elles ne sont pas économiques, pas efficaces et ont de nombreux impacts. De plus, chaque franc investi dans les éoliennes va manquer pour financer d'autres investissements plus économiques, plus efficaces et ayant moins d'impacts. Enfin, il y a une certaine urgence à réduire notre consommation de pétrole, en agissant prioritairement sur les domaines consommateurs de pétrole que sont l'utilisation de véhicules économiques (32% du CO₂) et l'isolation des bâtiments (24% du CO₂).

L'assemblée applaudit cette présentation !

M. M.-H. Schwab explique que le but de cette présentation était d'amener un autre axe de réflexion que l'aspect purement visuel dont on parle souvent.

Le Président remercie les commissionnaires pour leur présentation et ouvre la discussion.

M. A. Bouhedja fait remarquer que plus on utilise des consommables, plus il faut de l'énergie et que le kWh qui coûte le moins cher est encore celui qu'on ne consomme pas.

M. M. Ducommun ajoute qu'un autre effet des éoliennes dont on n'a pas parlé est l'effet stroboscopique des hélices lorsque le point zénithal du soleil est au plus bas.

M. Ph. Heller explique qu'il y avait normalement un film sur ce sujet mais qu'il n'est pas possible de le montrer pour des raisons techniques. Il y a aussi une pollution lumineuse car les mâts doivent être illuminés pendant la nuit pour l'aviation.

M. V. Rey demande ce qu'il en est des effets sonores des éoliennes.

M. Ph. Heller répond qu'il y a effectivement une problématique liée au bruit. Par un phénomène physique, le bruit est très impactant sous l'éolienne, plus faible à 400-500 mètres de distance, puis de nouveau plus fort vers 800 mètres. Or l'éolienne la plus proche se trouvera aux Saugealles, à 800 mètres du village.

M. P.-A. Barraz remercie la Commission pour la présentation, qui permet de se faire une meilleure idée, mais demande ce qu'on peut faire en tant que Conseiller communal par rapport à ces projets.

Le Président est d'avis qu'on ne peut actuellement rien faire.

M. M.-H. Schwab rappelle que le but de cette présentation était d'aborder un autre axe de réflexion, même si les questions posées sont très intéressantes.

M. J.-Ph. Rey demande s'il est possible de rappeler les termes de la motion.

Le Secrétaire explique l'idée, qui serait de voter d'abord sur le rapport qui met fin à la motion « Eolienne », puis de voter sur les conclusions, qui font partie de la motion intitulée « Développement durable ».

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité ne prendra pas position sur ce rapport car elle n'a pas pu en prendre connaissance. Lors de la séance avec la Commission le 10 février, le rapport n'était pas achevé et la Municipalité n'a pu prendre connaissance des conclusions que juste avant le début de la séance. Que le Conseil accepte ou non ce rapport, ce dernier ne sera pas contraignant pour la Municipalité.

M. L. Gattlen demande si l'éolienne présente sur le territoire de Froideville rapportera de l'argent à la commune.

M. C. von Rohr est surpris d'entendre que la Municipalité n'a pas pu prendre connaissance du rapport, celui-ci ayant été selon lui déposé auprès de la Commune au début du mois de mars. Si les Conseillers n'ont pas pu en prendre connaissance non plus, il suggère qu'on lise les points importants pour la première votation, puis les points importants pour la deuxième votation.

M. P.-A. Barraz indique que ce rapport ne se trouve pas sur ExtraNet et propose que le sujet, vu son importance, soit traité lors de la prochaine séance du Conseil, qui a lieu le 23 juin, une fois que les Conseillers auront pu lire ce document.

Le Président juge bonne cette proposition.

M. M.-H. Schwab fait une autre proposition, celle de voter ce soir sur la partie « Eolienne » du rapport, et de reporter l'autre votation à la prochaine séance.

M. P.-A. Barraz explique qu'il n'est pas possible de voter sur un rapport que les Conseillers n'ont pas pu lire.

Le Président propose que l'assemblée vote sur la proposition de M. Barraz et, si elle est refusée, qu'on vote sur le rapport.

M. L. Gattlen demande une réponse à sa question posée précédemment.

M. C. von Rohr répond que l'éolienne située sur la commune de Froideville devrait générer une compensation financière de l'ordre de CHF 40'000.00/an, qui est un montant de base et jusqu'à CHF 80'000.00/an si des bénéfices sont dégagés par la société exploitante. Au vu des prix de production actuels, il faudra attendre longtemps avant d'avoir des bénéfices.

Le Président ajoute que c'est pour cette raison que les éoliennes sont construites sur des terrains communaux, pour ne pas péjorer les communes par rapport à du terrain privé.

M. J.-F. Thuillard, pour rester le plus neutre possible, souhaiterait une séance avec les promoteurs pour avoir leur avis, et éventuellement une séance avec une association opposée au projet. Cela sera compliqué à mettre en place avant la prochaine séance, dont l'ordre du jour comprend les comptes, la gestion et deux préavis.

M. L. Gattlen se demande s'il pourrait être intéressant d'ouvrir cette discussion à la population.

Le Président souhaite voter sur la proposition de M. Barraza, en proposant de renvoyer cet examen à une prochaine séance.

M. C. von Rohr ne souhaite pas que la discussion soit repoussée au-delà de la prochaine séance en juin.

Le Président prévient que la séance sera alors très longue et pense que le sujet n'est pas pressant et peut encore évoluer de bien des manières.

M. C. von Rohr répond que même si le sujet n'est pas pressant, le Conseil peut vouloir s'exprimer rapidement.

M. C. Débieux aimerait savoir s'il y a des échéances à court terme, auquel cas il faut agir vite, ou s'il est possible d'attendre.

M. J.-F. Thuillard ne peut pas répondre quant à la procédure de légalisation des terrains lausannois actuellement en cours devant le TF. Pour le projet EOLJORAT NORD, les syndicats des quatre communes concernées ont écrit à Alpiq SA pour annoncer que les communes ne se prononceraient pas sur le dossier d'enquête préalable qui sera déposé auprès du Canton avant que la procédure concernant EOLJORAT SUD ne soit terminée.

M. C. von Rohr indique que le projet déposé pour EOLJORAT NORD pourrait ne pas être du ressort des communes mais du Canton directement.

M. J.-F. Thuillard ne voit pas comment cela pourrait être possible alors que les mises à l'enquête passent toujours par le territoire concerné, en l'occurrence celui de la Commune.

Mme J. Kobel Dubail se demande comment il est possible que ce point ait été mis à l'ordre du jour sans que les Conseillers aient eu le rapport à leur disposition pour préparer la séance.

Le Président constate que la situation est claire et qu'il faut repousser cette discussion.

M. Barraz réitère sa proposition afin que le Conseil sache clairement sur quoi il doit se prononcer.

M. M.-H. Schwab réexplique que le rapport a été déposé pour la séance de mars.

Le Président s'excuse si l'erreur vient de la Commune et confirme qu'il faut envoyer ce rapport aux Conseillers et à la Municipalité et repousser la discussion.

M. C. von Rohr suggère de lire le rapport pour pouvoir décider ce soir.

L'assemblée manifeste sa désapprobation quant à cette suggestion.

L'assemblée vote à main levée et, avec seulement deux avis contraires, décide de reporter l'examen du rapport et de la motion à la prochaine séance du Conseil, dont l'heure de commencement sera avancée.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

11. Propositions individuelles et divers

M. J.-Ph. Rey demande quelle est la situation concernant la présence de chlorothalonil dans les eaux de source, notamment suite à la fermeture de deux sources par Lausanne.

M. A. Blaser répond que les dernières analyses dans les sources de Froideville étaient négatives. Ces sources se trouvent en forêt et sont donc moins susceptibles d'être contaminées. D'autres échantillons ont été prélevés en avril et les résultats devraient bientôt être connus de la Municipalité.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'il a appris de manière informelle par un Municipal lausannois que les captages traversant notre commune avaient été coupés. Le chlorothalonil est un sujet d'actualité et il est intéressant de constater que cette substance n'est pas utilisée que dans l'agriculture mais également présente dans l'antifouling des bateaux et dans certaines peintures à bois antifongiques.

M. L. Gattlen demande ce qu'il va se passer avec la base métallique de certains poteaux qui ont été déterrés pour certains chantiers.

M. A. Blaser répond que ces poteaux ont été déterrés pour effectuer des sondages de leur état et que la société Duvoisin Groux revient la semaine pour les boucher.

Mme M. Ecuyer revient sur une demande refusée par l'ancien syndic, celle de permettre la pose de plaques nominatives au jardin du souvenir dans le cimetière.

La Municipalité réétudiera cette question.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** cite les recommandations du Conseil d'Etat « Tous ensemble, faisons du déconfinement progressif un succès ! » et lève la séance à 21h56.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

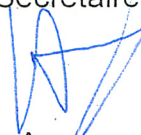
Le Président



Olivier Martin



Le Secrétaire



Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 2 juin 2020.